**VIII- ANNEXE 2 :**

CAEN, le

Le Recteur

à

# Rectorat

**Division de**

Dossier suivi par

Téléphone :

02 31 30

Télécopie :

02 31 30

Mél. :

[@ac-caen.fr](mailto:bpatss@ac-caen.fr)

**168, rue Caponière**

**B.P. 6184**

**14061 CAEN CEDEX**

**www.ac-caen.f r**

**Objet : Etude du droit à l’attribution du supplément familial de traitement (SFT)**

Le supplément familial de traitement est un accessoire obligatoire du traitement à caractère familial, ouvert en fonction du nombre d’enfant(s) à votre charge. Je vous informe qu’il n’est versé qu’à une seule personne pour un même enfant et n’est pas cumulable avec un avantage ayant le même objet accordé par l’employeur public du conjoint.

Afin que mes services puissent examiner vos droits éventuels au supplément familial de traitement, dont les conditions d’attribution sont fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, vous voudrez bien me faire parvenir les documents suivants pour le ……………………………………….au plus tard.

Dossier complet pour l’attribution du SFT comprenant :

* La déclaration pour l’attribution du supplément familial de traitement accompagnée des justificatifs nécessaires concernant les enfants âgés de 16 à 20 ans **(documents n°1 et 2)**
* Une attestation de l’employeur de votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) mentionnant qu’il ne perçoit pas de supplément familial de traitement **(document n°3) ;**

Toute pièce justifiant de votre situation familiale :

* Copie intégrale du livret de famille / extrait d’acte de naissance
* Attestation de vie en concubinage, attestation de pacte civil de solidarité
* Copie du jugement d’adoption
* Attestation de congé parental
* A partir de 2 enfants, attestation de paiement des allocations familiales CAF de moins de 3 mois (*téléchargeable sur le site* [*www.caf.fr*](http://www.caf.fr) *avec votre n° d’allocataire*) **ou** dernier avis d’imposition
* En cas de divorce ou de séparation, copie intégrale du jugement ou toute décision du tribunal fixant la garde et la résidence des enfants
* Autre : ……………………………………………………………………………………………….

Je vous rappelle que toute modification de votre situation en cours d’année doit être obligatoirement et immédiatement portée à ma connaissance afin que je prenne en compte votre nouvelle situation dans les meilleurs délais. Les demandes incomplètes ou pour lesquelles toute pièce justificative ne sera pas présentée, ne pourront être traitées.